

La rentrée scolaire sous le signe de la laïcité et de la morale

► Après le choc des attentats de janvier, l'éducation nationale a mis en place un nouvel enseignement sur la citoyenneté

Après deux rentrées des classes marquées par le changement des rythmes scolaires, celle qui s'annonce mardi 1^{er} septembre est résolument placée sous le signe de deux notions intimement liées : citoyenneté et laïcité. Au risque de hérisser, par un excès de zèle, une partie du corps enseignant et de la société. L'école de la République avait été

pointée du doigt au lendemain des attentats de janvier, l'éducation nationale mise en cause lorsqu'ont retenti des « *Je ne suis pas Charlie* » dans 200 collèges et lycées. Huit mois plus tard c'est en classe, du CP à la terminale, que la Rue de Grenelle avance sa réponse : nouvel enseignement moral et civique, « *réserve citoyenne* », prévention de la radicalisation, « *commémorations patriotiques* », Journée de la laïcité... Ces mesures déclinées par Najat Valaud-Belkacem pour replacer l'école « au cœur de la République » sont issues de la « grande mobilisation de l'école pour la défense des valeurs républicaines » engagée par François Hollande le 21 janvier.

« *Je ne suis pas Charlie* » dans 200 collèges et lycées. Huit mois plus tard c'est en classe, du CP à la terminale, que la Rue de Grenelle avance sa réponse : nouvel enseignement moral et civique, « *réserve citoyenne* », prévention de la radicalisation, « *commémorations patriotiques* », Journée de la laïcité... Ces mesures déclinées par Najat Valaud-Belkacem pour replacer l'école « au cœur de la République » sont issues de la « grande mobilisation de l'école pour la défense des valeurs républicaines » engagée par François Hollande le 21 janvier.

MATTEA BATTAGLIA
ET SÉVERIN GRAVELEAU

Rentrée scolaire : la laïcité à marche forcée

Plusieurs réformes de la première rentrée post-« Charlie » visent à replacer l'école « au cœur de la République »

SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE

Dans le périmètre immédiat de l'école aussi, la référence à la laïcité est forte. Sur les temps périscolaires, des ateliers voient le jour, à Paris par exemple, pour sensibiliser les enfants au vivre-ensemble. L'enseignement supérieur n'est pas en reste avec la réédition, le 17 septembre, du guide *Laïcité et enseignement supérieur* publié en 2004, année de la loi interdisant le voile à l'école.

Un thème de rentrée omniprésent... au risque de l'être trop ? Il faut dire que le paysage scolaire n'est pas bouleversé outre mesure par d'autres nouveautés. La réforme des zones d'éducation prioritaires (ZEP) est certes généralisée, mais c'est en 2014 qu'elle a fait débat, lorsqu'il a fallu sélectionner le millier de réseaux à labelliser. Quant au collège et à ses nouveaux programmes attendus pour 2016, c'est courant septembre – voire en octobre – que l'on saura si la mobilisation des opposants reprend.

Sur le terrain, enseignants et chefs d'établissement saluent volontiers « le principe » de cette rentrée placée sous le sceau de la citoyenneté, même si les « effets d'annonce » les hérisseront un peu. « Attention à la surenchère d'initiatives, alerte Hubert Tison, de l'Association des professeurs d'histoire-géographie. Parmi les élèves, et même parmi les enseignants, tout le monde n'a pas le doigt sur la couture du pantalon. Les excès de zèle en matière de laïcité, sur les commémorations patriotiques, on sait très bien les querelles que cela soulève... L'essentiel,

c'est de laisser une marge d'autonomie aux enseignants, demandent-ils. Une bonne équipe réussit toujours à mobiliser sa classe. »

« Laïcité à deux vitesses »

Du côté des principaux de collège, même accueil prudent. « C'est encore une chance qu'après ce qui s'est passé en janvier, on n'ait pas tout oublié, témoigne Philippe Tournier, porte-parole du syndicat SNPDEN-UNSA. Mais l'Etat reste ambigu sur la laïcité : il agite les grands principes tout en nous enjoignant, sur le terrain, de faire preuve de "discernement" face aux difficultés. » « Or il est illusoire de penser qu'un consensus existe dans ce domaine, conclut ce principal d'un établissement parisien, ou de croire ou que les polémiques peuvent être évitées. »

Celles-ci ont déjà refait surface sur les réseaux sociaux. En cause : la signature désormais obligatoire de la Charte de la laïcité par les familles, document de 15 articles qui

n'avait plus vraiment fait débat depuis son affichage, il y a deux ans, dans toutes les écoles et les établissements publics. Sa présentation, à la rentrée 2013, avait été saluée par la majorité du corps enseignant, tout en étant jugée discriminatoire par certains – dont des institutions religieuses comme le Conseil français du culte musulman. « Si quelqu'un refuse de signer, on fait quoi ? On engage des poursuites ? », demandent des enseignants sur la Toile. « C'est tellement marrant de lire ici et là qu'on veut "promouvoir les valeurs de la République" à l'école. C'est comme vivre en Théorie », commente sur Twitter Sihame Assbague, porte-

parole du collectif Stop le contrôle au faciès, qui raille ainsi « la rentrée archi-Charlie ».

« Que cette charte ne s'applique pas aux deux millions d'élèves de l'enseignement privé, n'est-ce pas la preuve d'une laïcité à deux vitesses ? », interroge Béatrice Mabilon-Bonfils. Pour cette sociologue, auteure de *La Laïcité au risque de*

« Les excès de zèle en matière de laïcité, on sait très bien les querelles que cela soulève »

HUBERT TISON

Association des professeurs d'histoire-géographie

l'Autre (éd. de l'Aube, 2014), les injonctions qui pleuvent sur la communauté éducative depuis janvier vont dans un bien mauvais sens. « Ce discours moralisateur surplombant l'élève, les familles, et qui semble tomber d'en haut alors qu'eux-mêmes expérimentent au quotidien un système éducatif inégalitaire, cela ne peut pas parler aux jeunes, observe la professeure à l'université de Cergy-Pontoise. On leur vante la fabrique du "commun" et, dans la pratique, les écarts

de réussite se perpétuent à tous les niveaux du système éducatif ! »

La loi de refondation de l'école (juillet 2013) a pourtant inscrit noir sur blanc la réduction des inégalités comme une priorité, mais celle-ci n'est guère visible pour les

observateurs de l'école, même après trois rentrées préparées par la gauche. Ce qu'ils observent en revanche aujourd'hui, c'est le coup d'accélérateur mis sur le « volet citoyenneté ». Une « précipitation » dénoncée par le SNES-FSU, majoritaire dans le secondaire, qui voit dans le nouvel enseignement moral et civique un « bricolage aberrant ». Or ces critiques rencontrent d'autant plus d'échos que le volet formation promis par le gouvernement a, lui, pris du retard.

« Sur la laïcité, il y a bien une accélération, mais on est dans l'exacte filiation du projet porté dès 2012 par Vincent Peillon, tempère l'historien Claude Lelièvre. Il ne faut pas se tromper de laïcité. On vise là une laïcité de conscience, de conviction, et pas de réglementation

ou de prescription. Dans la lignée de Jules Ferry pour qui la tâche première de l'école républicaine, avant même le lire-écrire-compter, était de faire des petits républicains. »

Pas d'impréparation non plus aux yeux de Jean Baubérot, auteur de *La Laïcité falsifiée* (éd. La Découverte, 2014), qui dit partager cette conception de la laïcité « comme liberté de penser et de croire ».

Mais « il faut que l'institution soit prête à impliquer les parents, à entendre leurs doutes et leurs questions, et à absolument les prendre en compte, prévient-il. S'il n'y a pas ce mouvement dialectique entre la rue de Grenelle et les familles, entre l'éducation nationale et les jeunes qu'elle encadre, le risque de réveiller les crispations existe. »

MATTEA BATTAGLIA
ET SÉVERIN GRAVELEAU

Un enseignement moral et civique du CP au bac

Najat Vallaud-Belkacem s'en est tenue à son agenda politique « post-Charlie ». L'enseignement moral et civique (EMC) sera bien au programme de l'année scolaire 2015-2016, au grand dam des syndicats d'enseignants qui avaient demandé au printemps un report d'un an. Cela afin de laisser plus de temps aux enseignants pour prendre en main le nouveau programme, publié en juin au *Journal officiel*. Mais surtout, pour s'y former. Le ministère leur a répondu que la « grande mobilisation de l'école pour les valeurs de la République » ne pouvait attendre 2016.

Du temps, les enseignants en auront sans doute encore besoin pour appréhender l'EMC, nouvelle appellation – plus consensuelle – de la « morale laïque » voulue par l'ancien ministre de l'éducation Vincent Peillon. Car elle rompt à plusieurs titres avec les trois dispositifs qu'elle remplace : l'instruc-

tion civique au primaire, l'éducation civique au collège et, dans une moindre mesure, l'éducation civique, juridique et sociale (ECJS) au lycée. Comme cela était déjà le cas au lycée, l'enseignement moral et civique bénéficie dorénavant, du CP à la terminale, d'horaires propres uniquement consacrés à cette matière, à raison d'une heure par semaine au primaire et deux heures par mois dans le secondaire.

« 300 heures au total »

Sur toute la scolarité, cela devrait représenter « 300 heures au total » précisait mardi 25 août la ministre de l'éducation nationale lors de sa conférence de presse de rentrée scolaire. Au collège, ce temps officiellement « dédié » à la discipline ne devrait plus, comme cela se faisait souvent, être amputé pour pouvoir boucler le programme d'histoire-géographie auquel il était adossé. Si pour cette rentrée les professeurs d'histoire-géo de

collège en ont toujours la charge, tous les enseignants devraient être concernés à terme. Deuxième rénovation de forme : les programmes d'EMC en primaire et au collège sont organisés par cycles de trois ans et non plus en programmes annuels, comme ce sera le cas à terme dans toutes les disciplines.

L'accent est mis sur la laïcité, définie dès le cycle 2 (CP-CE1-CE2) comme « la liberté de penser et de croire ou de ne pas croire ». Au lycée, le programme d'EMC se situe peu ou prou dans la continuité de l'ancien ECJS, avec un accent mis sur la laïcité, l'éducation aux médias et la lutte contre les discriminations. En primaire et au collège, le programme est articulé autour de quatre « cultures » ou « valeurs » morales et civiques : la sensibilité (comprendre ses émotions et celles des autres), le droit et la règle (le sens des règles du vivre ensemble), le jugement (le pluralisme des opinions) et enfin l'enga-

gement (le principe de la communauté de citoyens). Ces éléments répondent en fait au domaine « la formation de la personne et du citoyen » du nouveau socle commun, bagage que tout élève doit avoir acquis à la fin de sa scolarité obligatoire, à 16 ans.

Pour ne pas tomber dans un enseignement trop « moralisateur » et ainsi donner du grain à moudre aux pourfendeurs du « catéchisme républicain », le programme s'attache à proposer, pour chaque thématique, des thèmes d'activités et de débats à mettre en place en classe : « jeu théâtral », « discussion à visée philosophique », « participation à la semaine de la presse et des médias »...

Reste une question importante : l'évaluation de l'EMC, en particulier au brevet. Le ministère ne devrait donner des précisions que dans les prochaines semaines... après le début des cours d'EMC. ■

S. GR.